

Retranscription du discours de NAJAT VALLAUD-BELKACEM,

ministre des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,

lors de la remise du rapport EGAlITER

par Danielle BOUSQUET, présidente du Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Le 19 juin 2014, Hôtel de Broglie, Paris

Mesdames et Messieurs,

Madame la présidente du Haut Conseil à l'Egalité, chère Danielle,

Merci Madame la présidente pour la qualité de ce travail et la présentation synthétique et percutante que vous en avez fait. Je note que vous avez choisi pour me convaincre si il en était besoin, pour faire vibrer ma fibre désormais sportive, un exemple de footballeuse. Merci beaucoup car je pense que **ce rapport fera date**, surtout que **les politiques publiques que nous lanceront sur cette question feront date**.

D'abord parce ce que nous dit ce rapport de la situation des femmes dans ces territoires, mais aussi par la logique qu'il impulse et à laquelle, je veux vous dire, j'adhère totalement : une **logique globale pour agir de façon transversale**. Vous savez que c'est une méthode d'action que je porte depuis longtemps mais d'une certaine façon les nouveaux moyens que l'on me donne et mon nouveau périmètre ministériel vont m'aider à matérialiser tout cela sans doute plus facilement.

44 recommandations, on va prendre le temps bien sûr de les regarder en détail et de les analyser. Mais je peux d'ores et déjà affirmer devant vous qu'il faut bien sûr reprendre l'idée de **croiser en permanence les critères. Il faut par exemple penser aux femmes quand on rénove la ville, et j'y veillerai, il faut également penser aux femmes qui entreprennent dans les quartiers quand on lance un plan pour l'entrepreneuriat des quartiers**. On va avoir des nouveaux moyens d'action pour y aider. Bref, je partage complètement votre façon d'analyser les choses et je veux dire ici que même si je suis davantage représentante des quartiers dits politique de la ville, donc les quartiers urbains, **la présence parmi nous de Madame BONNET-GALZY, Commissaire Générale à l'Egalité des Territoires est une forme de témoignage de ce que nous agissons également sur les territoires des zones rurales** puisque c'est là qu'ont aussi été identifiées les fragilités.

Concernant chacun de vos items, et d'abord l'emploi. Oui, on a indéniablement un problème, je le disais moi-même en introduction : **50% des femmes se situent en dehors du marché de l'emploi dans les quartiers de la politique de la ville ; c'est plus qu'une**

préoccupation, c'est une tragédie, d'une certaine façon, qu'il faut prendre aujourd'hui à bras le corps. A cela s'ajoute le fait que dans ces territoires, les jeunes femmes sont souvent mères plus jeunes qu'ailleurs, qu'elles vivent souvent dans des familles monoparentales. Dans ces territoires, c'est une famille sur quatre qui est une famille monoparentale avec une mère isolée à sa tête, et ces familles monoparentales connaissent un taux de pauvreté qui est là encore très préoccupant, puisqu'elles vivent deux fois plus souvent sous le seuil de pauvreté que celles qui vivent ailleurs. Et donc, depuis deux ans déjà, **la situation des femmes, et la situation de ces femmes isolées en particulier, me préoccupent et j'ai souhaité en faire une cible prioritaire de l'action publique notamment dans ces quartiers.**

Nous sommes en train de rénover nos méthodes d'action en matière de politique de la ville avec des contrats de ville qui vont être signés dans chaque territoire d'ici la fin de l'année 2014. Ces contrats sont en cours d'élaboration entre nous, Etat, et les collectivités locales, chacune à son échelle, mais aussi avec les services publics tels que Pôle emploi, les caisses d'allocations familiales, les bailleurs sociaux, etc. C'est par cette action collective que l'on arrivera à résoudre, notamment, une des problématiques que vous avez évoqué dans le rapport, à savoir qu'en réalité ces territoires urbains ou ruraux connaissent un sous-investissement chronique de la part des pouvoirs publics depuis dix ans. Il faut vraiment que l'on en ait conscience, **les pouvoirs publics ont une responsabilité dans la situation que vous avez décrite avec des services publics moins présents qu'ailleurs alors qu'ils devraient l'être davantage.** On pense en disant cela au mode de garde des enfants mais aussi aux transports ou encore plus simplement à une antenne de Pôle emploi qui n'est pas présente dans un quartier, etc. Et contre tout cela, **on est en train de reconstruire notre action publique.**

Le rapport que vous me remettez aujourd'hui contient **vingt pratiques innovantes** que vous avez choisi de retenir, sans que cela ne soit exhaustif. Je partage l'approche et la méthode que vous préconisez, celle qui consiste **lorsqu'une expérimentation dans un territoire a fait ses preuves, à la généraliser sans tarder.** C'est l'approche que nous avons déployé depuis deux ans, notamment sur la situation des femmes victimes de violences, parce qu'il y a une **forme d'injustice et d'inégalité de fait devant le droit à ne pas bénéficier de ces expériences réussies simplement parce qu'on ne bénéficie pas de la présence des mêmes acteurs sur un territoire.** Donc je veillerai, là encore, sur les sujets qu'évoquent votre rapport à prendre ses bonnes expériences et à les faire essayer voir généraliser autant que possible.

Pour ce qui est des quartiers politique de la ville, j'insiste sur le fait que **la meilleure façon de répondre aux difficultés et à la précarité des femmes résidant dans les quartiers est de remettre de l'activité économique dans ces territoires,** parce que ce dont, d'abord, on besoin ces femmes c'est évidemment de l'emploi. J'insiste sur la **convention que nous avons signée hier avec la Caisse des Dépôts et consignations.** Elle n'a pas eu l'attention qu'elle mérite et pourtant, cela va être un outil fondamental. 400 millions d'euros vont être mis à la disposition de ces quartiers prioritaires pour soutenir la création d'entreprises, le commerce, l'artisanat, les pépinières d'entreprises que vous évoquez. **J'ai bien noté l'idée d'avoir des pépinières d'entreprise adaptée aux femmes en prenant en compte la dimension collective** que vous avez citée. A ces crédits vont s'ajouter les crédits du programme d'investissement d'avenir pour atteindre un total de **600 millions d'euros sur**

les années qui viennent pour ces 1300 territoires et dans lesquels nous veilleront évidemment à ce que **l'égalité d'accès entre les femmes et les hommes aux moyens financiers soit également respectée**. J'ai demandé au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires de faire de ce principe un critère de politique publique et d'évaluation rigoureuse. **J'accorde ma plus grande confiance à Madame Bonnet-Galzy pour s'emparer rigoureusement de cette problématique**. Les contrats de ville que nous allons signer dans ces territoires avant la fin 2014 sont des outils dans lesquels notre approche sera une approche intégrée des différents champs thématiques tels que l'éducation, l'accès à la culture, à la santé, la prévention de la délinquance et des violences. Les pouvoirs publics vont agir de concert afin d'y apporter à chaque fois une réponse.

Par ailleurs, je remarque qu'il est **nécessaire de mener un travail pour garantir un meilleur accès des femmes à l'information sur leurs droits**, il y a là un véritable sujet en la matière. Le **CNIDFF**, et je salue sa directrice présente aujourd'hui, a accepté d'avancer sur ce sujet à nos côtés. Dans la convention d'objectifs que le ministère du Droit des femmes a signé avec les CIDFF, nous avons désormais établi un objectif précis, celui d'améliorer l'accès à l'action de ces centres pour les femmes résidant dans les quartiers de la politique de la ville. Aussi, nous allons, de façon à **améliorer l'accès à l'information des femmes sur l'emploi, charger les missions locales de se fixer des objectifs précis**. Nous avons signé un accord-cadre avec Pôle emploi dans lequel **il est prévu que les salarié-e-s de Pôle emploi soient formés à l'égalité entre les femmes et les hommes** et qu'ils puissent mieux appréhender tant les difficultés spécifiques des femmes que les freins périphériques qu'elles rencontrent, comme la garde d'enfants, la mobilité, de logement, etc. De ce point de vue, nous accordons une **attention particulière aux femmes qui sortent de congé parental** car nous savons qu'à cette période s'impose, généralement, la précarité et le non-retour à l'emploi. Le **projet de loi pour l'égalité** qui est actuellement examiné à l'Assemblée Nationale et qui j'espère sera prochainement adopté, prévoit que le congé parental soit mieux partagé entre les hommes et les femmes. Ce dernier a vocation à réduire l'éloignement du marché du travail des femmes. Il s'accompagne d'un véritable soutien à ces femmes pour leur permettre de retourner à l'emploi à la fin de leur congé parental. Plus précisément, **Pôle emploi et la CAF devront trouver pour chacune de ces femmes des solutions individualisées de gardes d'enfant pour leur permettre de retrouver un emploi**. En l'occurrence, on ne peut pas éviter ce sujet en considérant qu'il est de leur responsabilité ou leur problème de trouver un mode de garde quand on s'occupe par ailleurs d'assurer leur réinsertion dans l'emploi. Dans cette optique, **le plan crèche** pose les jalons de cette mesure. **Renforcé depuis 2013, ce plan a pour objectif de créer d'ici 2017 100 000 places de crèches supplémentaires**. En outre, ce plan territorialisé priorise les besoins de places en crèche concentrés dans les quartiers dans lesquels **il est nécessaire de non seulement créer des places mais aussi d'ouvrir des crèches aux horaires atypiques afin de répondre aux demandes, notamment, des femmes isolées**.

En outre, il me semble également important de **mieux territorialiser la politique d'emploi et mieux intégrer l'égalité femmes-hommes dans cette politique** pour agir pour ces femmes des zones rurales et des quartiers prioritaires. Il existe des politiques d'aide, notamment nationales comme les contrats aidés ou les CIE, et nous veillons à ce que les femmes y aient autant accès que les hommes. Les marges de progression sont importantes. Je m'en suis encore rendu compte depuis que je suis en charge de la politique de la ville, A

titre d'exemple, **dans les clauses d'insertion relatives aux marchés publics, notamment ceux de rénovations urbaines**, il est imposé de prendre des habitants des quartiers dans lesquels ont lieu les rénovations urbaines. **A peine 6% des bénéficiaires actuels de ces dispositifs dans les chantiers sont des femmes**. Il est donc possible de faire mieux pour que ces clauses d'insertion aident véritablement à l'insertion professionnelle des femmes. C'est un sujet sur lequel **je souhaite avancer avec la fédération française du bâtiment** avec laquelle je travaille, par ailleurs, sur la mixité des métiers.

L'accès à l'emploi pour ces femmes peut être permis, et j'y crois beaucoup, par la **promotion de l'entrepreneuriat**. J'y crois beaucoup car **il y a une volonté, une envie dans ces territoires, une débrouillardise car plus les contraintes se multiplient plus se développe une compétence à les contourner**. C'est un indicateur de la qualité d'un chef ou d'une cheffe d'entreprise. Par conséquent, **nous avons décidé de mobiliser des moyens pour aider à la création d'entreprise**. J'évoquais tout à l'heure ce que fera la Caisse des dépôts grâce à un fond de 400 millions d'euros. S'y ajoute **le Fond de Garantie à l'Initiative des Femmes (FGIF)** qui, depuis un an que nous l'avons déployé davantage, connaît un succès très important puisque cela représente 15% de plus de fonds qui ont été garantis cette année soit **2000 projets qui ont été soutenus de plus que l'année dernière, soit 2000 femmes, soit 2000 créations d'entreprises en plus**. **Nous allons veiller à développer davantage ce dispositif et en particulier dans les quartiers prioritaires**.

Enfin, reste la question, au-delà de l'emploi, de **la façon dont les femmes s'inscrivent dans leur territoire**. On se rend compte que les femmes sont à la fois absentes de l'espace public - lorsque l'on déambule dans un quartier prioritaire ou populaire, on a facilement l'impression que **l'espace public est quasi exclusivement masculin - et dans le même temps, au sein des associations qui sont actives dans le quartier**, qui maintiennent le lien social et qui agissent pour la solidarité et la citoyenneté, **on remarque que les actrices sont essentiellement des femmes**. Ce contraste, cette complexité-là est très intéressante. Cela signifie qu'**il nous faut nous pouvoirs publics soutenir cette vie associative, ce tissu de femmes résolument engagées à prendre en main la vie de leur quartier**. **Nous allons leur donner la possibilité de s'exprimer et de s'engager davantage** dans le cadre de ce qu'on appelle les **conseils citoyens** qui ont été mis en place dans chaque territoire de la politique de la ville et qui seront totalement associés à chaque décision prise dans le territoire. Concrètement, pour mener une action de rénovation urbaine, il ne sera plus possible de la faire sans passer par ce conseil citoyen composé des habitants. Nous avons prévu qu'il soit strictement paritaire et qu'il ait un droit de regard sur chacune des décisions prises y compris dans les détails (où est ce que l'on met un banc, quel type de transports faut-il développer, etc.), car ce sont des choses qui participent à la qualité de vie au quotidien et qui contribueront à faire sortir les femmes de ce sentiment de renfermement et de relégation qu'elles nous ont très souvent dit ressentir dans ces territoires. Puis, pour les aider, il faut **lutter contre le sentiment d'insécurité**. Par conséquent, nous allons les aider à développer, en nous appuyant sur des dispositifs efficaces et existants, les **marchés exploratoires**. Dans quelques semaines nous en lancerons 11 dans des territoires différents qui permettent à des groupes de femmes de ces territoires accompagnées notamment d'élu-e-s locaux d'être **actrices de leur propre sécurité** en déambulant dans le quartier, en montrant quels sont les endroits de fragilité, les endroits où l'aménagement urbain ne leur est pas favorable. **A partir de là, nous allons opérer un certain nombre de**

réaménagements de l'espace urbain qui se seront appuyés sur leur propre expérience quotidienne.

Voilà quelques pistes d'action sur lesquelles je voulais revenir, cela n'épuise évidemment pas l'ensemble des solutions possibles. **Nous allons prendre le temps d'analyser ce rapport avec la plus grande attention. Je ferai diffuser ce rapport dans chacun des services qui relèvent de ma compétence puisque l'intérêt du portefeuille qui est désormais le mien est d'avoir une unité de commandement sur des sujets très fortement imbriqués.** On perçoit d'une part à quel point la question de la place des femmes se pose dans tous les territoires et plus particulièrement là où la précarité est forte, et où elles ont le moins accès à des transports, à des services publics. Et d'autre part, il est aisé de remarquer la façon dont **le sport et les équipements sportifs peuvent être des outils d'épanouissement ou de sortie de la relégation des femmes.** Je ferai en sorte que **chacun des outils dont je dispose aujourd'hui soit mis à contribution pour que votre rapport prenne forme et je veillerai surtout à ce que mes collègues, notamment concernant les zones rurales, je pense par exemple à Silvia PINEL, soient complètement mobilisés et puissent à leur tour matérialiser les préconisations que vous nous faites.**

Merci mille fois pour votre travail et rapport.

Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports